

## Préavis pour pouvoir rentré dans l'armée

Par **Mils Enora**, le **29/08/2015** à **10:29**

Bonjour,

Je suis actuellement dans l'attente d'une réponse pour rentré dans une école de sous officier. Le souci c'est que j'ai la réponse le 12 septembre et je suis actuellement en CDI et j'ai 1 mois de préavis pour pouvoir quitté mon emplois et si je suis accepté a l'école sa serait début octobre. Ma question est puisque je vais travailler pour l'état Français est ce que je doit donné un préavis pour mon départ ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **P.M.**, le **29/08/2015** à **11:58**

Bonjour,

A priori, il n'est pas prévu de dérogation mais vous pouvez toujours demander à l'employeur de ne pas effectuer une partie du préavis...